



TO BE **LISA**

« LISA, une expérience digitale en toute sérénité »

Plate-forme informative et LisaBadge™

Descriptif

*Let us help you to simplify your administration !
Be part of the community and discover by yourself what
interconnectivity can do for you.*

Table des matières

Pourquoi LISA ?	1
Concept LISA ?	1
Je suis employeur	2
Pourquoi créer mon profil Entreprise sur la plate-forme TO BE LISA ?	2
Pourquoi équiper mon personnel de LisaBadges ?	3
Pourquoi demander à mon personnel d'utiliser les bornes sur chantier ?	3
Pourquoi demander à mes sous-traitants d'utiliser des LisaBadges ?	3
Pourquoi demander à mes sous-traitants étrangers d'utiliser des LisaBadges ?	3
Je suis entrepreneur déclarant	4
Pourquoi créer et compléter mon profil Entreprise ?	4
Pourquoi demander l'utilisation de LisaBadge sur mes chantiers ?	4
Et si je suis en association momentanée avec un autre entrepreneur ?	5
Je suis fournisseur de service (Track & Trace)	5
Pourrais-je traiter les LisaBadges sur mes installations ?	5
Pourquoi devenir partenaire de TO BE LISA ?	5
Comment devenir partenaire de TO BE LISA ?	5
Frequently asked questions (FAQ)	6
A qui incombe la responsabilité de faire l'enregistrement des présences ?	6
Devoir d'information des entreprises dans le cadre de l'Article 30bis ?	6
Quelle est la différence entre un LisaBadge et un Construbadge ?	7
Pourquoi me créer un profil Entreprise si mon personnel dispose de Construbadges ?	7
Comment créer mon profil Entreprise sur la plate-forme TO BE LISA ?	7
Qui sont les partenaires Track & Trace actuels de TO BE LISA ?	8
La plate-forme TO BE LISA remplacera-t-elle mon système CheckInAtWork ?	8
Qui fait le CheckInAtWork vers l'ONSS ?	8
Quelles sont les notifications gratuites envoyées par la plate-forme ?	8
Comment facilement encoder et partager une Limosa ?	9
Comment créer un chantier sur la plate-forme TO BE LISA ?	9
Comment obtenir un LisaBadge ?	9

Pourquoi LISA ?

« On ne construit plus comme avant ! »

Les matériaux et les techniques ont évolués mais « ÊTRE entrepreneur » a également radicalement changé.

Les entreprises du secteur ont des charges administratives de plus en plus pesantes et doivent être de plus en plus efficaces et organisées.

Réalité d'aujourd'hui ... Les entreprises font appel à un nombre croissant d'intervenants sur les chantiers¹.

Même si les technologies actuelles peuvent favoriser une meilleure communication entre les personnes, il existera toujours des obstacles géographiques et temporels entre le chantier et le siège des entreprises. Il est donc souvent difficile d'obtenir à temps les informations précises et correctes nécessaires à une gestion efficace de ses tâches et de ses obligations administratives.

De leur côté et dans le cadre du CheckInAtWork, les travailleurs ne sont pas tous mis sur le même pied d'égalité face à leurs obligations. Tous ne disposent en effet pas d'un outil efficace leur permettant de réaliser aisément leur enregistrement de présence sur les bornes installées sur les chantiers ou dans les véhicules².

Concept LISA ?

« Des actions individuelles locales peuvent offrir d'autres services avec d'autres finalités lorsque celles-ci sont mises en commun. »

Le concept LISA est la première application d'aide aux entreprises du secteur conforme à la mouvance « Smart » et l'entrée des entreprises dans la 4^{ième} révolution industrielle ...

LISA, c'est l'outil universel à la disposition de tous pour enregistrer facilement sa présence sur chantier. C'est aussi le service gratuit qui améliore la communication et sécurise la bonne transmission de l'information au sein du secteur.

Basé sur un concept ouvert et communautaire, LISA met en commun les énergies et moyens de chacun des acteurs, pour apporter une aide à toutes les entreprises du secteur mais également aux fournisseurs Track & Trace partenaires dans le cadre du CheckInAtWork et la gestion des documents Limosa des ouvriers étrangers.

¹ Même si le nombre de travailleurs sur site reste le même, le nombre de sociétés est plus important.

² Seuls les ouvriers de la CP124 disposent de badges universellement reconnus par toutes les bornes CheckInAtWork

« Le LisaBadge™ ... L'outil ! »

Le LisaBadge™ est un badge d'identification personnel permettant à tout travailleur³ d'enregistrer sa présence sur toutes les installations CheckInAtWork.

Plus besoin d'avoir plusieurs badges pour s'enregistrer sur plusieurs systèmes ou chez plusieurs entrepreneurs ... Un seul LisaBadge suffit !

« La plate-forme TO BE LISA ... Le service d'aide gratuite du secteur ! »

Grâce à la plate-forme TO BE LISA, le LisaBadge™ n'est pas qu'un simple bout de plastique mais devient un outil fiable, intelligent et informatif ...

Jusqu'à présent, l'information relative à une identification faite sur une borne n'était accessible que par le fournisseur et le propriétaire de l'installation CheckInAtWork.

Par la simple utilisation de son LisaBadge™ sur une borne partenaire, le travailleur autorise expressément la duplication de ses données d'identification vers la plate-forme TO BE LISA et les met à disposition de tous les acteurs concernés⁴.

Cette remontée des données à un niveau plus global élargit cet accès à l'information et permet à chacun, quel que soit sa position dans la chaîne de sous-traitance, de collaborer ensemble à une communication plus efficace sur les chantiers.

Alimentée par l'ensemble des acteurs du secteur⁵, la plate-forme TO BE LISA permet en effet la sécurisation et la transmission proactive et gratuite d'informations fiables et pertinentes nécessaires aux entreprises du secteur dans leur gestion et dans l'accomplissement de leurs obligations administratives respectives.

Je suis employeur ...

Pourquoi créer mon profil Entreprise sur la plate-forme TO BE LISA ?

Car la plate-forme TO BE LISA vous apporte une aide gratuite dans vos obligations de contrôle et de rectification des déclarations faites par votre personnel sur les chantiers.

Plus besoin d'être constamment, sur le site de l'ONSS, à la recherche de la faute. Les informations et éléments détectés par la plate-forme viendront à vous !

Quelques exemples ...

1. Vous serez prévenu de la détection d'un nouveau travailleur et aurez ainsi la possibilité d'annuler à temps un enregistrement de présence erroné⁶ (uniquement possible sur le site de l'ONSS, le jour même et avant minuit).

³ Accessibles à tous les travailleurs quel que soit son statut (salarié ou indépendant) et/ou sa commission paritaire (employé, électricien, ...)

⁴ Utilisateur, employeur et toutes les entreprises ayant un lien direct ou indirect avec l'identification faite sur chantier.

⁵ Lectures des LisaBadges chez les fournisseurs partenaires mais également par des précisions, informations ou documents provenant des entreprises du secteur (entrepreneurs déclarants et sous-traitants)

⁶ Cas d'une personne ne travaillant pas ou plus pour votre entreprise

2. Vous pourrez, en cas de licenciement, annuler un LisaBadge d'un de vos travailleurs et être informé dès son éventuelle utilisation ultérieure.
3. Vous aurez une vue globale des activités de votre personnel quel que soit le système d'enregistrement partenaire utilisé et recevrez pro-activement les informations des nouveaux chantiers où votre personnel intervient.
4. Vous pourrez attribuer à vos collaborateurs des rôles au sein de votre entreprise⁷ pour qu'ils reçoivent en direct les notifications envoyées par TO BE LISA et vous aider à gérer au mieux l'activité et le quotidien de votre société.

Pourquoi équiper mon personnel de LisaBadges ?

Pour remplir vos obligations en tant qu'employeur⁸ et doter vos équipes d'un outil compatible avec tous les appareils d'enregistrement.

De plus, à son arrivée sur un nouveau chantier, votre personnel ne perdra plus de temps à se procurer un moyen d'identification propre à un chantier, à un système ou à un entrepreneur.

Pourquoi demander à mon personnel d'utiliser les bornes sur chantier ?

Si le chantier est équipé d'une installation CheckInAtWork, la loi impose à vos travailleurs d'utiliser cette installation⁸! Ce n'est qu'en l'absence d'installation sur le chantier qu'ils sont déchargés de leurs obligations et que la responsabilité de l'enregistrement revient à l'employeur.

Pourquoi demander à mes sous-traitants d'utiliser des LisaBadges ?

Pour sécuriser et faciliter la bonne transmission des informations tout le long de la chaîne de sous-traitance vers l'entrepreneur déclarant et ainsi vous aider dans vos obligations relatives à l'Article 30bis⁹.

Pourquoi demander à mes sous-traitants étrangers d'utiliser des LisaBadges ?

Le LisaBadge™ vous permet de gérer plus aisément les documents Limosa des travailleurs étrangers et sécurise la bonne transmission de ceux-ci vers le chantier.

Le simple envoi (par vous ou votre sous-traitant) du document Limosa à l'adresse mail docs@tobelisa.be, enregistre automatiquement (et sans encodage manuel) les informations sur la plate-forme et le lie au LisaBadge du travailleur étranger.

La plate-forme TO BE LISA enverra automatiquement à l'entrepreneur déclarant le PDF de toutes les Limosas détectées sur son chantier et ayant fait l'objet d'un enregistrement de présence à l'ONSS.

⁷ Responsable entreprise, RH, administratif, matériel et financier

⁸ Cfr « A qui incombe la responsabilité de faire l'enregistrement des présences ? » dans la section FAQ

⁹ Cfr « Devoir d'information des entreprises dans le cadre de l'Article 30bis ? » dans la section FAQ

Je suis entrepreneur déclarant ...

Pourquoi créer et compléter mon profil Entreprise ?

Vous ne serez plus seul et aurez une aide gratuite des entreprises du secteur dans la gestion administrative de vos chantiers.

Plus besoin d'être constamment, sur le site de l'ONSS, à la recherche de la faute. Les informations et éléments détectés par la plate-forme viendront à vous !

Quelques exemples ...

1. Vous aurez une vue globale des identifications faites sur vos chantiers quel que soit le système partenaire utilisé¹⁰ et aurez accès aux informations partagées de toutes les personnes et entreprises qui y sont intervenues.
2. Vous recevrez des notifications liées aux événements particuliers détectés sur vos chantiers et nécessitant une attention particulière de votre part¹¹.
3. Vous ne serez plus seul à devoir gérer et encoder les Limosas des ouvriers étrangers intervenant sur vos chantiers.
 - a. L'encodage est automatique et peut être fait par n'importe qui.
 - b. Vous recevrez pro-activement les Limosas qui ont été utilisées sur vos chantiers pour l'enregistrement à l'ONSS
 - c. Vous serez prévenus à chaque utilisation d'une Limosa périmée.
4. Vous pourrez désigner un responsable de chantier à qui les notifications de proximité liées au chantier seront envoyées et ainsi vous aider à gérer au mieux l'activité et le quotidien de vos chantiers.

Pourquoi demander l'utilisation de LisaBadge sur mes chantiers ?

Pour que votre rôle d'entrepreneur reste un rôle de constructeur et non un rôle (sans cesse grandissant) de gestionnaire administratif. Les informations d'ordre administratif arriveront directement à la bonne personne sans pour autant devoir transiter par toute la chaîne de sous-traitance et tous les intervenants, y compris votre équipe de chantier.

Pour que vos collaborateurs sur chantier restent focalisés sur la bonne réalisation des travaux (sécurité, qualité, organisation) et non sur la recherche de l'erreur administrative possible.

Pour ne plus devoir systématiquement combler les obligations de vos sous-traitants et devoir confectionner et/ou encoder des badges pour tous les travailleurs se présentant sur vos chantiers et qui ne disposent pas de badges compatibles.

Pour sécuriser la bonne transmission de l'information sur vos chantiers et vous assurer que chacun de vos sous-traitants et sous-sous-traitants respectent bien leur obligation d'information dans la cadre de l'Article 30bis.

Pour bénéficier d'un gain de temps et d'énergie dans l'encodage et la collecte des documents Limosas utilisées sur vos chantiers¹².

¹⁰ Borne d'identification sur chantier, équipement embarqué dans les véhicules, ...

¹¹ Cfr « Quelles sont les notifications gratuites envoyées par la plate-forme ? » dans la section FAQ

¹² Cfr « Pourquoi demander à mes sous-traitants étrangers d'utiliser des LisaBadges ? » dans la section « Je suis employeur ... »

Et si je suis en association momentanée avec un autre entrepreneur ?

La plate-forme TO BE LISA a été conçue en tenant compte de ces cas particuliers où plusieurs entrepreneurs s'associent le temps d'un chantier et où l'un s'occupe des démarches Article 30bis et un autre fournit les bornes nécessaires au CheckInAtWork du personnel sur chantier.

Je suis fournisseur de service (Track & Trace) ...

Pourrais-je traiter les LisaBadges sur mes installations ?

Oui, elles savent déjà traiter les LisaBadges !

De par sa technologie RFID, le LisaBadge est traité par vos installations de la même manière que les Construbadges émis par Constructiv pour les ouvriers de la CP124.

Pourquoi devenir partenaire de TO BE LISA ?

Vous aurez une aide gratuite de l'ensemble des entreprises du secteur pour effectuer les enregistrements de présence à l'ONSS des ouvriers étrangers qui s'identifient sur vos bornes.

Vos clients ne devront plus encoder et gérer eux-mêmes les déclarations limosas et en garderont le contrôle. Pourquoi demander à votre client d'encoder un document qui a déjà été partagé par une autre entreprise ?

Vous pourrez vous afficher officiellement comme partenaire aux côtés de vos collègues qui l'ont déjà fait et bénéficier d'une visibilité au niveau national.

Etre partenaire fait passer le message à vos clients, mais également aux autres entreprises du secteur, que

- Vous ne focalisez pas vos énergies uniquement à vendre votre produit à vos seuls clients mais vous collaborez activement à une solution globale ;
- Vous vous intéressez aux soucis et problèmes des entreprises et vous leur apportez votre aide ;
- Vous participez à un projet communautaire réunissant tous les acteurs ;
- Vous affichez clairement la volonté de votre entreprise à entrer dans la 4^{ème} révolution industrielle et dans le concept d'inter-connectivité.

Vous ne devrez plus chercher et développer de solutions alternatives pour les ouvriers ne disposant pas de Construbadges.

Vous pourrez focaliser vos énergies et moyens dans la recherche de matériels et solutions qui répondent aux problèmes de vos clients et non aux problématiques administratives et générales du secteur.

Comment devenir partenaire de TO BE LISA ?

En prenant contact avec nous et en intégrant dans vos systèmes la remontée vers notre API¹³, des lectures de LisaBadge faites sur vos bornes.

¹³ Le temps estimé pour l'intégration de notre API dans votre système est de ½ journée de développement.

A qui incombe la responsabilité de faire l'enregistrement des présences ?

« § 1er. **Toute personne** visée à l'article 31bis, § 1er, alinéa 1er, qui se présente sur un chantier temporaire ou mobile, **est tenue d'enregistrer immédiatement et quotidiennement sa présence sur le chantier.**

§ 2. **L'employeur est responsable de la remise du moyen d'enregistrement** à ses travailleurs, qui est compatible avec l'appareil d'enregistrement utilisé sur le chantier.

Le maître d'oeuvre chargé de l'exécution, l'entrepreneur ou le sous-traitant qui fait appel à un indépendant est responsable de la remise à l'indépendant du moyen d'enregistrement, qui est compatible avec l'appareil d'enregistrement utilisé sur le chantier. ...

§ 3. **Si l'enregistrement se fait à un autre endroit que le chantier, le § 1er ne s'applique pas.** Dans ce cas, **les personnes visées au § 2, alinéa 1er à 3, prennent les mesures nécessaires pour que l'enregistrement se fasse effectivement** et qu'il présente les mêmes garanties que l'enregistrement qui se fait sur le chantier. ... »¹⁴

On peut comprendre de ce qui précède que, si l'entrepreneur déclarant met sur son chantier un appareil d'enregistrement, la loi impose à toutes les personnes présentes d'utiliser cet appareil pour s'enregistrer elles-mêmes à l'ONSS. Dans ce cas, l'employeur a, quant à lui, l'obligation de mettre à disposition de son personnel un moyen d'identification compatible avec l'appareil de l'entrepreneur déclarant.

S'il n'y a pas de système d'enregistrement mis sur chantier par l'entrepreneur déclarant, alors dans ce cas, c'est à l'employeur de réaliser l'enregistrement de présence de son personnel par un autre moyen.

LISA peut vous aider à mettre un outil universel à disposition de vos travailleurs !

Devoir d'information des entreprises dans le cadre de l'Article 30bis ?

« § 7. Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur, à qui le donneur d'ordre a fait appel, doit communiquer, selon les modalités à fixer par le Roi, à l'Office national précité **toutes les informations exactes nécessaires destinées à en évaluer la nature et l'importance ainsi qu'à en identifier le donneur d'ordre et, le cas échéant, les sous-traitants, à quelque stade que ce soit.** Si au cours de l'exécution des travaux d'autres sous-traitants interviennent, cet entrepreneur doit, au préalable, en avvertir l'Office national précité.

A cette fin, **chaque sous-traitant, qui fait à son tour appel à un autre sous-traitant, doit préalablement en avvertir, par écrit, l'entrepreneur et lui fournir les informations exactes nécessaires** destinées à l'Office national précité telles que définies par le Roi. »¹⁵

Dans la pratique, c'est dans ce devoir d'information que les entreprises de toute la chaîne de sous-traitance dépensent le plus d'énergie, de temps et de moyens avec souvent un résultat incomplet, voir insuffisant.

Une bonne communication tout le long de la chaîne de sous-traitance est primordiale !

A défaut, des entreprises signalées dans le cadre de l'enregistrement des présences ne seront pas déclarées dans le cadre du volet Article 30bis. Le chantier sera alors inévitablement mis en avant auprès des services de l'inspection sociale.

LISA peut vous aider à faciliter et sécuriser cette communication inter-entreprises !

¹⁴ Art.31 sexies de la loi du 4 Août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

¹⁵ Loi du 27 juin 1969 - Loi révisant l'A.R. du 28/12/1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Quelle est la différence entre un LisaBadge et un Construbadge ?

Technologiquement, il n'y a pas de différence. Les deux badges sont traités de la même manière par les bornes CheckInAtWork et ce, quel que soit le système utilisé.

Par contre, les LisaBadges eux s'inscrivent totalement dans la mouvance actuelle de rentrée dans la 4^{ème} révolution industrielle, le concept « Smart » et d'interconnectivité. Il ne s'agit pas uniquement d'un outil physique nécessaire à une action singulière sur un équipement local mais il contribue à un système global de partage d'information permettant une multitude de services complémentaires. Ces services sont accessibles aussi bien à l'utilisateur d'un LisaBadge mais également aux personnes directement ou indirectement liées à son utilisation.

La remontée des informations de lecture des LisaBadges sur les systèmes partenaires vers la plate-forme TO BE LISA permet au LisaBadge de ne pas être qu'un simple badge d'identification visuel en plastique mais bien d'un outil intelligent, informatif et utile au quotidien.

	<u>Construbadge</u>	<u>LisaBadge</u>
Badge visuel d'identification d'un travailleur	✓	✓
Badge RFID utilisable sur toutes les bornes CheckInAtWork	✓	✓
Badge accessible à tous les acteurs du secteur	✗ (que pour CP124)	✓
Badge permanent	✗	✓
Badge gérable par son utilisateur (perte, vol, ...)	✗	✓
Badge gérable par l'employeur (perte, vol, licenciement, ...)	✗	✓
Système gratuit de notification par mail d'événements particuliers liés à l'utilisation du badge et nécessitant l'attention du destinataire	✗	✓
Badge accessible aux travailleurs étrangers avec gestion des documents Limosa	✗	✓

Pourquoi me créer un profil Entreprise si mon personnel dispose de Construbadges ?

Pour bénéficier du service gratuit offert par les utilisateurs de LisaBadges qui s'identifient sur vos bornes (entreprises sous-traitantes ne disposant pas de Construbadges par exemple).

De plus, par le biais de votre profil Entreprise, la plate-forme TO BE LISA vous préviendra directement de l'utilisation, sur l'un des systèmes partenaires, d'un LisaBadge fait pour une nouvelle personne au nom de votre entreprise et ayant déclenché un enregistrement de présence à l'ONSS.

Comment créer mon profil Entreprise sur la plate-forme TO BE LISA ?

Connectez-vous avec votre carte d'identité à notre site www.tobelisa.be, complétez votre profil et faite la demande d'être responsable dans le menu Services > Ajouter mon entreprise.

Qui sont les partenaires Track & Trace actuels de TO BE LISA ?

A l'heure actuelle, les principaux Track & Trace installant les bornes d'identification sur les chantiers ont exprimé le souhait d'être partenaires de TO BE LISA, à savoir¹⁶ :



Votre fournisseur Track & Trace n'est actuellement pas partenaire de TO BE LISA ? Il ne tient qu'à vous de le contacter à ce sujet et lui suggérer de participer à la simplification de vos tâches administratives et celles de l'ensemble des acteurs du secteur.

TO BE LISA se veut être une plate-forme collaborative et ouverte à l'ensemble des acteurs du secteur ... plus il y aura d'intervenants, plus efficace sera le service au secteur !

La plate-forme TO BE LISA remplacera-t-elle mon système CheckInAtWork ?

Non !

TO BE LISA et votre fournisseur de bornes CheckInAtWork s'unissent pour offrir une solution globale et des services complémentaires. Ce partenariat permet non seulement de simplifier votre quotidien dans la gestion des enregistrements faits sur votre borne, mais améliorera et sécurisera le bon transfert de l'information entre les entreprises présentes sur vos chantiers dans l'unique but de simplifier les obligations et démarches administratives de chacun.

Qui fait le CheckInAtWork vers l'ONSS ?

TO BE LISA ne fera pas, à la place du fournisseur de votre borne, l'enregistrement des présences à l'ONSS des travailleurs belges qui s'identifieront sur vos appareils.

Par contre, TO BE LISA fera cet enregistrement vers l'ONSS pour les ouvriers étrangers sur base des Limosas partagées sur la plate-forme par l'ensemble des acteurs.

Quelles sont les notifications gratuites envoyées par la plate-forme ?

1. Nouvelle relation de travail détectée liant une personne et une entreprise
2. Nouvelle société détectée sur un chantier
3. Nouveau chantier détecté pour une entreprise
4. Nouveau document Limosa détecté sur un chantier
5. Lecture d'un LisaBadge sans document Limosa en cours de validité
6. Lecture d'un LisaBadge lié à plusieurs documents Limosa en cours de validité

¹⁶ Même si toutes ces sociétés n'ont pas entièrement implémenté la remontée des informations de lecture vers la plate-forme, celles-ci se sont formellement engagées à le faire à très court terme.

Comment facilement encoder et partager une Limosa ?

Le simple envoi (par vous ou votre sous-traitant) du document Limosa à l'adresse mail docs@tobelisa.be, enregistre automatiquement (et sans encodage manuel) les informations sur la plate-forme et le lie au LisaBadge du travailleur étranger.

Comment créer un chantier sur la plate-forme TO BE LISA ?

Le simple envoi de la déclaration de travaux ou de l'affiche DUC à l'adresse mail docs@tobelisa.be, enregistre automatiquement (et sans encodage manuel) les informations publiques du chantier dans le profil de l'entrepreneur déclarant.

Comment obtenir un LisaBadge ?

La commande d'un LisaBadge passe par l'acquisition préalable d'un code de fabrication disponible sur notre site web (www.tobelisa.be > Store).

Le prix de base d'un code est de 20€ htva et des remises commerciales sont accordées en fonction des quantités.

Muni de ce code de fabrication, l'utilisateur doit se connecter au site (par login ou lecture de sa carte d'identité eID) et aller dans *Services > Commander un LisaBadge*.

Dans le cas d'un ouvrier étranger, il est nécessaire d'envoyer à docs@tobelisa.be un document Limosa établi à son nom et en cours de validité. Dans le mail de confirmation du bon traitement du document, un lien permet de lancer la procédure de commande de badge pour cet ouvrier étranger.